

# ATTON INFO.

Editorial N° 7



1<sup>er</sup> SEMESTRE 2001

## LE MOT DU MAIRE

*Permettez-moi tout d'abord, Madame, Monsieur, d'adresser mes remerciements à tous ceux qui m'ont apporté leur soutien lors de l'élection municipale.*

*Notre devoir d'élu consistera, comme par le passé dans l'affirmation ferme et répétée de principes qui ont conduit notre action depuis 6 ans et en la résolution de certains problèmes spécifiques à notre village.*

*Notre commune rurale a initié une politique de développement local pour relancer l'activité économique. Un pari réussi qui doit se concrétiser dans les années à venir par l'arrivée de P.M.E.-P.M.I. sur la zone industrielle Sud.*

*Le village doit se moderniser, s'ouvrir vers l'extérieur, ne pas être essentiellement une localité dortoir. Pour cela, notre rôle essentiel doit être de lui donner l'aspect et les bases d'un village tourné résolument vers l'avenir tout en gardant son originalité et en conservant ses infrastructures de village rural.*

*La qualité des débats du conseil municipal et la motivation de tous les membres élus d'Atton doivent continuer à être la clé de voûte de notre action. Votre participation dans la vie associative, votre effort personnel pour le fleurissement de vos maisons, vos idées à transmettre aux élus, seront des atouts complémentaires et indispensables.*

*Bien cordialement*  
*C. Ligor*

# **ELECTIONS MUNICIPALES** **DU 11 MARS 2001**

Un seul tour de scrutin a suffi pour élire le nouveau conseil municipal de notre commune.

## **NOUVELLE MUNICIPALITE**

**MAIRE** : Gérard LIGER  
**1<sup>er</sup> ADJOINT** : Patrick MAHAUT  
**2<sup>ème</sup> ADJOINT** : Lucien FEVRE  
**3<sup>ème</sup> ADJOINT** : Denis JACQUEMIN

## **CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

Mesdames Jacqueline ARCHAMBAULT, Martine BENOIT, Hélène GUERZONI, Lucette HETZEL et Céline IUNG.

Messieurs Jean-Louis GEOFFROY, Alphonse GIULIO, Christian LEJEAU, Dominique LEMAIRE, Pierre MORIN et Denis SCHMITT.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES ET AUTRES REPRESENTATIONS**

### **District de Pont-à-Mousson**

**Titulaires** : MM. G. LIGER et P. MAHAUT  
**Suppléants** : MM. L. FEVRE, D. JACQUEMIN

### **Syndicat 1<sup>er</sup> cycle de Pont-à-Mousson**

M. P. MAHAUT et Mme C. IUNG

### **Syndicat des Eaux d'Atton**

MM. L. FEVRE, D. SCHMITT, D. LEMAIRE, Mme M. BENOIT

### **Syndicat Scolaire d'Atton-Loisy**

M. P. MAHAUT, Mmes J. ARCHAMBAULT, L. HETZEL, C. IUNG

### **SIVU Déchetterie**

M. P. MORIN, Mme M. BENOIT

### **Syndicat d'Electrification**

MM. G. LIGER, L. FEVRE, P. MAHAUT et C. LEJEAU

### **Commission Finances**

MM. P. MAHAUT, L. FEVRE, D. JACQUEMIN, A. GIULIO, P. MORIN, D. LEMAIRE, Mme H. GUERZONI

### **Commission Travaux**

MM. D. JACQUEMIN, L. FEVRE, C. LEJEAU, D. LEMAIRE, D. SCHMITT, et Mme J. ARCHAMBAULT et L. HETZEL

### **Commission Vie Associative-Relations avec les habitants**

MM. D. JACQUEMIN, P. MORIN, J.-L. GEOFFROY et Mmes M. BENOIT et H. GUERZONI

### **Bureau des adjudications et appels d'offres**

**Président** : G. LIGER

**Représentant** : P. MAHAUT

**Titulaires** : L. FEVRE, D. LEMAIRE et C. LEJEAU

**Suppléants** : J. ARCHAMBAULT

D. SCHMITT, C. IUNG

### **C.C.A.S.**

J. ARCHAMBAULT, L. HETZEL, D.

JACQUEMIN, C. LEJEAU

**Bénévoles** : Annette GENNESON, Daniel HALUS, Madeleine LEMAIRE, Martine VARNIER

### **ADEVAL**

G. LIGER et L. FEVRE

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 12 février 2001

##### Création de trottoirs Rue de Morville Côté Pair

La création de trottoirs Rue de Morville, côté pair nécessite le concours de la D.D.E. Subdivision de Pont-à-Mousson, pour une mission de maîtrise d'œuvre. Le Conseil sollicite l'aide de la D.D.E.

##### Convention Atton-UDAM Création de trottoirs Rue de Morville

Les travaux de construction de trottoirs Rue de Morville nécessitent l'établissement d'une convention entre la commune et le Conseil Général afin de définir les obligations respectives de chacun.

##### Baptême Rues de la Z.A.C. d'Atton

Afin de fixer définitivement l'adresse des entreprises installées sur la Z.A.C. d'Atton, le Conseil a décidé de baptiser la rue de la zone nord « Rue Frédéric Mansuy » et la rue de la zone sud « Rue Pierre Adt ».

##### Opération ravalement de façades A.D.V.M.M.

Les modalités d'une seconde opération « Ravalement de façades » ont été élaborées par les élus présents lors de la préparation de la Charte du Pays du Val de Lorraine. Seuls les bâtiments construits avant 1960 sont éligibles. Les intéressés devront faire appel au C.A.U.E. de Meurthe & Moselle avant consultation d'artisans. Le taux d'intervention est de 30 % sur un montant subventionnable plafonné à 50 000 F TTC, soit 15 000 F, composé d'une part communale, et d'une part C.D.L.-ADVMM/Département. La commune participera à hauteur de 3 750 F par dossier.

##### Aménagement de la Mairie

Le montant de l'étude réalisée par le Cabinet EPIN pour l'aménagement de la mairie s'élève à 199 100 F TTC. Le Conseil Municipal accepte le projet et son estimation.

##### Destination Logement communal Rue des Dames

Le logement communal situé Rue des Dames, derrière la salle polyvalente étant vacant à compter du 1<sup>er</sup> mai, le Conseil Municipal décide de ne plus le mettre en location, de mettre différentes pièces à la disposition des associations et de réserver la cuisine et une pièce attenante en qualité de « logement de secours ».

##### Convention avec la société Prud'homme

Afin de définir les modalités du contrat d'exploitation et de maintenance du réseau d'éclairage public de la Commune d'Atton, une convention est établie.

##### Location Hangar communal Rue du Stade

Le hangar communal Rue du Stade est situé en zone Neb du P.O.S. et avait été érigé par l'entreprise Viafrance lors de la construction de la bretelle d'autoroute. Il aurait dû être démonté à la fin des travaux. Mais il avait été cédé à la commune qui en a accordé la location à l'Entreprise Chauvet. La commune décide de résilier le bail au 31 décembre 2001 et de ne plus le louer. Il sera démonté.

##### Convention Atton-Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Compte-tenu du coût important de l'étude assainissement en cours de réalisation, il est possible d'obtenir une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le Conseil municipal accepte la convention

par laquelle l'Agence de l'Eau octroie une aide susceptible de se transformer en subvention dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'assainissement avec elle et le Département avant le 30 juin 2003.

### Séance du 06 avril 2001

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen et à l'approbation des comptes administratifs 2000. Ils ont été adoptés à l'unanimité.

#### COMMUNE

- Résultat reporté	:	94 948,54 F
- Dépenses totales	:	2 508 405,53 F
- Recettes totales	:	2 428 215,66 F
- Excédent global de clôture	:	14 758,67 F

#### ASSAINISSEMENT

- Résultat reporté	:	151 657,02 F
- Dépenses totales	:	26 462,86 F
- Recettes totales	:	84 119,75 F
- Excédent global de clôture	:	209 313,91 F

#### C. C. A. S.

- Résultat reporté	:	2 720,73 F
- Dépenses totales	:	6 550,00 F
- Recettes totales	:	7 568,00 F
- Excédent global de clôture	:	3 738,73 F

### BUDGET PRIMITIF 2001

Le Conseil Municipal a examiné et voté les Budgets primitifs pour 2001.

#### COMMUNE

Dépenses d'investissement	:	1 511 400 F (dont Restructuration Mairie : 260 000 ; Trottoirs Rue de Morville : 260 000 ; Solde Eglise : 250 000 ; Enfouissement réseaux Rue des Dames : 145 000 ; Aire de jeux : 79 000 ; Remboursement d'emprunt : 140 300...)
Recettes d'investissement	:	1 511 400 F (dont Subventions : 629 300 ; Emprunt : 170 000 ; autofinancement : 335 900 ...)
Dépenses de fonctionnement	:	1 626 700 F (dont Charges de personnel et indemnités : 326 300 ; Participation école : 251 000 ; Ordures ménagères et déchetteries : 279 200...)
Recettes de fonctionnement	:	1 626 700 F (dont 4 taxes : 410 300 ; ordures ménagères : 200 000 ; dotation état : 386 400...)

## ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation	:	63 700 F
Recettes d'exploitation	:	63 700 F
Dépenses d'investissement	:	242 000 F
Recettes d'investissement	:	242 000 F

### C . C . A . S .

Dépenses de fonctionnement	:	6 350 F
Recettes de fonctionnement	:	6 350 F
Dépenses d'investissement	:	2 900 F
Recettes d'investissement	:	2 900 F

#### Taux des 4 taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le taux relatif au Foncier Bâti de 3,55 % à 4,43 %. Le produit global attendu des 4 taxes est de 410 349 F.

#### Taxe de ramassage des ordures ménagères

Le montant de cette taxe est fixé à 200 000 F pour l'année 2001.

#### Redevance d'assainissement

Elle est fixée à 1,60 F/m<sup>3</sup> pour l'année 2001.

#### Subventions communales

Les subventions versées pour l'an 2001 sont réparties ainsi :

- C.C.A.S.	:	5 000 F
- F.C. ATTON	:	7 500 F
- Comité des Fêtes	:	20 000 F
- A.F.R.	:	13 000 F (dont 5000 F pour le Centre aéré)
- Club des Anciens	:	4 000 F
- A.J.A.	:	3 500 F

#### Tarif des concessions au cimetière

Concession de 15 ans	:	300 F
Concession de 30 ans	:	700 F
Concession de 50 ans	:	1 500 F
Case columbarium	:	5 300 F

#### Prise en charge des factures « Eau » et « Electricité » du F.C. Atton

Au même titre que les autres associations de la commune qui jouissent de l'utilisation régulière des bâtiments communaux, les factures d'eau et d'électricité du F.C. Atton seront réglées par la mairie.

#### Intervention suite à glissement de terrain

Suite au glissement de terrain qui s'est produit chez M. et Mme TESCARI, plusieurs interventions étaient nécessaires afin de mesurer l'évolution des mouvements de terrain à cet endroit. Le montant de ces interventions s'élève à 18 538 F T.T.C. Le Conseil Municipal a accepté de prendre en charge le montant de ces interventions.

**Demande de subventions candélabres Rue des Dames (Conseil Général – Réserve Parlementaire)**

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Rue des Dames, la commune va procéder à l'achat de nouveaux lampadaires. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des Fonds d'Equipement des Communes Rurales pour l'achat et la pose de ces candélabres, ainsi qu'au titre de la Réserve Parlementaire.

**Devis installation France Telecom**

Dans le cadre de la restructuration de la mairie, un devis a été demandé pour l'installation d'un mini-standard et la desserte téléphonique des différents bureaux. Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 12 163,19 F T.T.C.

**Maîtrise d'œuvre Aire de jeux**

Un projet de création d'une aire de jeux avait été réalisé par le Syndicat Scolaire. L'accès à cette aire de jeux étant généralisé, il est souhaitable que la Commune d'Atton soit maître d'ouvrage. Le Conseil Municipal accepte la proposition et demande le bénéfice de la subvention qui avait été précédemment accordée au Syndicat.

Par ailleurs, il sollicite également une subvention auprès du Conseil Régional et l'ex-ADVMM au titre de la Convention de Développement Local. Il s'engage à prendre en charge le coût résiduel des opérations.

**Séance du 30 avril 2001**

**Enquête publique G.S.M.**

La société G.S.M. a présenté une demande à l'effet d'être autorisée à exploiter une carrière de sables et graviers à Pont-à-Mousson. Cette demande est soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation sur les installations classées et doit faire l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis *favorable* sur le principe de création d'une halte fluviale dans le District de Pont-à-Mousson, sous la condition impérative que l'exploitant adapte ses flux de matériaux pour ne pas augmenter le trafic des camions à Atton. Notre commune connaît actuellement des problèmes de glissement de terrains dus principalement aux eaux de pluies. Mais ce phénomène engendre des traumatismes chez les habitants de la Rue de Loisy qui ont tendance à penser que le trafic routier des camions constitue un risque d'aggravation. Dans l'hypothèse où des engagements fermes et précis ne seraient pas pris en ce sens, l'avis de la commune serait réputé *défavorable*.

---

**DECISIONS DU COMITE  
SYNDICAT SCOLAIRE ATTON-LOISY**

**Séance du 03 avril 2001**

A la suite des élections municipales, il a également fallu procéder à l'élection de nouveaux représentants pour le Syndicat scolaire d'Atton-Loisy.

**Président :** Patrick MAHAUT (Atton)  
**Vice-président :** Philippe CANIN (Loisy)  
**Membres du bureau :** Céline IUNG et Olivier COTIN  
**Autres membres :** Jacqueline ARCHAMBAULT, Lucette HETZEL (Atton)  
Dominique GIGLEUX, André LEROY (Loisy)

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2000.

**BUDGET 2001**

Dépenses de fonctionnement	:	531 000 F
Recettes de fonctionnement	:	531 000 F
Dépenses d'investissement	:	180 000 F
Recettes d'investissement	:	180 000 F



## **ETAT CIVIL**

### **Naissances**

François THIRIET est né le 23 mars 2001.  
Anaïs LE BOHEC est née le 05 juin 2001.



*Nos Félicitations aux parents, et de gros bisous aux bébés !*

### **Mariages**

Véronique BONTEMPS et Jean-Michel FOLTRAUER, le 18 février 2001.  
Anne SCHULLER et Laurent PYRAULT, le 02 juin 2001.  
Olivier PONCE et Sandrine TOMCZAK, le 30 juin 2001.



*Félicitations !*

### **Décès**

Madame Marie BARBOSA, le 27 janvier 2001.  
Monsieur Christian PACTON, le 07 mai 2001.

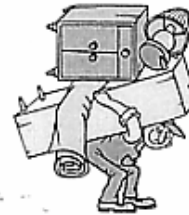
---

Les doyens du village sont, pour la gent féminine, Madame Hélène BRIONNE, et pour la gent masculine, Monsieur Maurice HOLLECKER.

---

### **Les nouveaux habitants**

Famille Jérôme BARBELIN, Rue George CHEPFER.  
Famille Stéphan BERARD, Rue George CHEPFER.  
Famille Guy BLANDIN, Rue George CHEPFER.  
Famille Gino DELIA, Rue George CHEPFER.  
Famille Alain LE BOHEC, Rue George CHEPFER.  
Famille MARTZEL-GUILLAUME, Rue des DAMES.  
Famille Dominique SCHMITT, Rue George CHEPFER.  
Famille Armand STEMER, Rue George CHEPFER.  
Famille Dominique VIVENOT, Rue de MORVILLE.  
Famille Eric WECKELS, Rue de NOMENY.



### ***Bienvenue à Atton !***

*Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de famille (ou de leur pièce d'identité) pour inscription.*



activité. Bienvenue également aux personnes désirant intégrer l'équipe d'animation et aux « porteurs » de projets nouveaux.

En attendant, PLACE A L'ETE !



JUILLET, DU 2 AU 27, C'EST



**Le Centre Aéré**  
(C.L.S.H.)



**et son Mini-camps**

Conditions générales d'inscription au C.L.S.H. (Centre aéré et Mini-Camps)

- La carte d'adhérent Familles Rurales 2001 des parents est obligatoire, les cartes de l'année établies par d'autres A.F.R. sont admises. A qui ne possède pas la carte, elle sera en vente (90 F la carte pour la famille) à l'ouverture du Centre ou lors de l'inscription de l'enfant.
- Seront prises en compte les inscriptions d'enfants âgés de 4 à 13 ans, résidant à Atton ou hors Atton.
- La participation est établie à la semaine, payable le lundi. Toute semaine commencée est due. (Sauf cas exceptionnel).
- Les allocataires C.A.F. bénéficient d'une réduction d'environ 18 F par jour et par enfant (tarif officiel inconnu au 1<sup>er</sup> juin) et 9 F par  $\frac{1}{2}$  journée (le lundi).

N'OUBLIEZ PAS DE COMMUNIQUER VOTRE NUMERO D'ALLOCATAIRE.

- Bons CAF et chèques vacances sont acceptés.
- Vous bénéficiez de bons MSA, CE, sur demande nous vous fournirons un certificat de présence enfant.
- Les parents devront obligatoirement remplir la fiche sanitaire réglementaire au plus tard au premier jour de fréquentation du Centre.
- Capacité d'accueil maximum : 49 enfants par semaine pour l'ensemble du C.L.S.H.

1° LE CENTRE AERE, du lundi 2 juillet à 14 h au vendredi 27 juillet inclus.  
Lieu d'activités : Salle polyvalente Emile GALLE et Cour d'école à Atton.

Encadrement :

*Directrice (BAFA + 21 ans)* : Stéphanie MERLOT (Pont-à-Mousson)  
*Animateurs BAFA* : Rachel MONTCHAUSSEE (Blénod-les-P.A.M.)  
Magalie JACQUEMIN (Atton)  
Geoffrey VIZOT (Lerouville - 55)  
*Animatrice stagiaire BAFA* : Amélie GODEFROY (Nomeny)  
*Animateurs* : Armel JACQUEMIN (Atton)  
Romain BENOIT (Atton)  
Julien LEJEAU (Atton)

Horaires d'activités :

Lundi, de 14 h à 17 h avec goûter

Du mardi au vendredi, de 9 h à 17 h avec restauration à midi, et goûter (ou de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h avec goûter)

Tarifs : \* Enfant résidant à Atton : 400 F par semaine avec repas de midi et goûter (320 F sans le repas de midi)  
\* Enfant résidant hors Atton : 450 F par semaine avec repas de midi et goûter (370 F sans le repas de midi)

EXCEPTIONNEL : Tarif « Dépannage » pour enfant de et hors Atton : 110 F la journée avec repas et goûter ou 60 F la  $\frac{1}{2}$  journée du lundi avec goûter.

Accueil : Une plage horaire d'accueil sera établie en fonction des demandes et nécessités (en principe une demi-heure avant et après les horaires d'activités)

Activités : Outre le programme traditionnel d'activités manuelles et ludiques des activités hors lieu de base, sont à l'étude ainsi que des sorties à la journée. Le programme définitif sera établi en fonction du taux de fréquentation hebdomadaire.

Une activité piscine est programmée tous les mercredis de 11 h à 12 h, à la piscine de Pont-à-Mousson.



2° LE MINI-CAMP : 4 sessions d'une semaine, du lundi matin 9 h au vendredi après-midi 17 h, sont réservées en chalet en bois à Soléole (sur les hauteurs de Ste Geneviève, Bezaumont, Landremont, dominant les vallées de la Natagne, de la Moselle et de la Seille).



Encadrement :

Deux animateurs seront détachés du Centre chaque semaine pour contrôler et animer 24 h sur 24 le mini-camp. Chalet surveillé par les propriétaires.

Capacité d'accueil :

Chaque session accueillera au maximum 8 enfants âgés de 9 à 13 ans répartis en 2 groupes de 4. (4 filles et 4 garçons, ou 8 filles ou 8 garçons)

Composition des groupes en fonction des candidatures.

Restauration :

Ce sont les enfants qui « cuisineront », sous l'autorité des animateurs, leurs repas midi et soir et prépareront petit déjeuner et goûter. Quotidiennement, ils seront approvisionnés en produits frais achetés le matin même.



Equipement personnel :

Prévoir les vêtements et chaussures pour le chaud, le froid et humide, la nuit. Drap housse ou alèse, sac de couchage. Couvre-chef et lampe de poche.

Tarifs :

Enfants résidant à Atton : 700 F la semaine

Enfant résidant hors Atton : 780 F la semaine

(Suivant le taux de réservation, un même enfant pourra prendre part à plusieurs sessions)

Activités :

Toutes activités de plein-air et nature, découverte du fonctionnement écologique (soleil et vent) et activités intérieures. Jeux sportifs (foot, volley, ping-pong, badminton, boules, etc...) Travaux culinaires.

**A L'ATTENTION DES PARENTS**

**POUR TOUT(E) INFORMATION-CONTACT-INSCRIPTION**

**M. GEORGES BENOIT : 03 83 81 38 27**



## Samedi 21 Juillet La Fête du Centre Aéré

*Cette fête est traditionnelle en fin de 3<sup>ème</sup> semaine du C.L.S.H. et traditionnellement se déroule en deux séquences.*

1<sup>er</sup> Acte : L'après-midi à partir de 15 h 30, à la salle polyvalente « Salle Gaston BART », exposition des travaux artistiques réalisés par les enfants. A partir de 16 h, spectacle scénique « Salle Emile GALLE ». Tous les enfants expriment courageusement leurs talents naissants ou confirmés d'acteurs, chanteurs, conteurs à l'occasion de saynètes « travaillées » en 15 jours.

2<sup>ème</sup> Acte : A partir de 19 h, la fête se transporte dans la cour de l'école d'Atton.

- Stands attractions-jeux
- Buvette
- Repas barbecue en plein-air, jusqu'à la nuit tombée.



---

## DIMANCHE 26 AOUT

### La Fête Patronale d'Atton Et sa Brocante

*Cette année, l'A.F.R. sera de la Fête et son stand d'animation implanté à proximité immédiate de la Salle Emile GALLE.*

*Jeux concours, loterie, vente de pâtisseries et sucreries, ambiance sono, apporteront leur indispensable note de kermesse; complément de la fête foraine et de la brocante. Le stand sera fonctionnel de 10 h à 19 h.*





**EE AIDDI**



### SAISON 2000-2001

*Les deux équipes seniors évoluant dans le championnat du district de Meurthe-Sud ont obtenu les résultats suivants à la fin de la saison : l'équipe A termine 5<sup>ème</sup> du groupe E de 2<sup>ème</sup> division, et l'équipe B, 6<sup>ème</sup> du groupe C de 3<sup>ème</sup> division.*

-----

## INFO. PRATIQUES

### Inscription sur la liste électorale

Toute nouvelle inscription sur la liste électorale doit se faire sur demande spontanée des électeurs, en se présentant en mairie, avec pièce d'identité et justificatif de domicile. Elle est possible jusqu'au 31 décembre 2001, pour être effective au 1<sup>er</sup> mars 2002. (Elections présidentielles et législatives en 2002).



### Vente de bancs d'école

Compte tenu du renouvellement du mobilier des classes de Loisy pour la rentrée prochaine, une vente des bancs actuels est prévue. Ces bancs sont à deux places avec sièges fixes. Le prix de vente est fixé à 100 F et priorité est donnée aux habitants d'Atton et de Loisy. Ils seront disponibles à compter du 15 juillet prochain. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la mairie d'Atton ou de Loisy aux heures de permanence.

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

## JUIN :

- \* *Le Samedi 30, Feux de la Saint Jean organisés par le Comité des Fêtes. Assemblée Générale du F.C. Atton.*

## JUILLET :

- \* *Du Lundi 02 au Vendredi 27, Centre Aéré organisé par l'A.F.R.*
- \* *Le Dimanche 08, Concours de pétanque organisé par le F.C. Atton*
- \* *Le Samedi 14, méchoui organisé par le F.C. Atton.*
- \* *Le Samedi 21, Fête du Centre aéré*



## AOUT :

- \* *Le Dimanche 19, Challenge Damien Boffin, organisé par le F.C. Atton.*
- \* *Du Vendredi 24 au Dimanche 26, Fête patronale, bals organisés par le F.C. Atton, buvette et concours de quilles les samedi et dimanche, tournée des livrées le dimanche.*
- \* *Le Dimanche 26, Brocante organisée par l'A.J.A.*



## OCTOBRE :

- \* *Le Samedi 13, Repas du Comité des Fêtes.*
- \* *Le Samedi 27, Défilé et Soirée HALLOWEEN, organisés par l'A.J.A.*

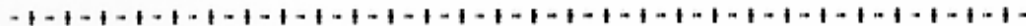


## NOVEMBRE :

- \* *Le Dimanche 04, Repas des Anciens.*
- \* *Le Dimanche 11, dépôt de gerbe au monument aux morts.*
- \* *Le Dimanche 17, Loto du F.C. Atton.*

## DECEMBRE :

- \* *Le Dimanche 02, Fête de la Saint Nicolas organisée par le Comité des Fêtes.*
- \* *Le Lundi 31 décembre, Réveillon de la Saint Sylvestre, organisé par le F.C. Atton.*





## ATTON IDEES

*La rubrique de Noir Premier  
(Anagramme de Pierre MORIN)*

Frédéric MANSUY et Pierre ADT



*Pour baptiser les deux nouvelles rues de la zone industrielle, le conseil municipal, lors de sa séance du 14 février dernier, a décidé à l'unanimité de leur donner le nom de deux créateurs d'industries qui ont marqué profondément le bassin mussipontain, Frédéric MANSUY pour la Zone Nord, et Pierre ADT, quatrième du nom pour la Zone Sud.*

### Frédéric MANSUY (1815-1896)

*En 1854, lors de la construction de la voie ferrée Nancy-Metz, les ouvriers de l'entreprise GERARD de Nancy, chargée des travaux, trouvèrent du minerais de fer sur la commune de Marbache. Cette découverte passionne un négociant de Pont-à-Mousson qui partage son activité entre la métallurgie et le commerce des combustibles. Il obtient la concession du gisement au nom de la « Société civile de la concession de Marbache ». Pour traiter le minerais, il entreprend de créer une usine.*

*Le 5 juin 1856, il fonde la « Société Métallurgique Nancéienne GERARD et Cie ». Le 7 juillet 1856, Jean-Baptiste GERARD démissionne. Le 12 juillet, les actionnaires nomment Frédéric MANSUY Gérant de la société, qui devient alors « MANSUY et Cie », et il convainc les actionnaires de choisir Pont-à-Mousson plutôt que Frouard. Le 1<sup>er</sup> mai 1858, l'Empereur Napoléon III signe le décret autorisant la construction d'une usine de fer à Pont-à-Mousson. Le 1<sup>er</sup> janvier 1859, Frédéric Mansuy en confie la direction à un jeune ingénieur, Xavier ROGE. Le 5 mai 1861, la société est mise en liquidation suite à des difficultés financières, mais l'usine est reprise en décembre 1862 par un groupe, dont deux négociants prussiens de Sarrebruck en furent les principaux actionnaires, sous la raison sociale « Société Haldy, Schmidbornn et Roechling frères ». Frédéric Mansuy se*

retire en 1864. Le 13 août 1886, la société se transforme en « Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson ».

#### Pierre ADT (1820-1900)

Pierre ADT, quatrième du nom est né à Ensheim (Palatinat) en 1820. Son père, Pierre III créa en 1839 avec ses trois fils une usine de tabatières en papier mâché. Le développement fut rapide et il créa en 1853 une usine à Forbach sous la direction de Pierre IV. En 1869 débuta la production en série de boutons et la fabrication d'objets laqués.

Très francophile, Pierre IV fit ses études en France. En 1865, il obtint la nationalité française et devint maire de Forbach la même année. La guerre de 1870 vint bouleverser sa vie. Il démissionna de son poste de maire le 4 juin 1871, opta pour la France et vint installer sa nouvelle fabrique à Pont-à-Mousson, dans une partie des locaux de l'ancienne université. Il avait réussi à décider deux cents ouvriers qui voulaient rester français à venir travailler avec lui.

En 1889, Pierre ADT IV est fait chevalier de la Légion d'Honneur. Il était également le président fondateur du conseil d'administration de la Tuilerie de Jeandelaincourt, créée le 16 septembre 1893. Il est décédé à Pont-à-Mousson le 10 avril 1900.

Vers 1900, l'usine de Pont-à-Mousson comptait 860 ouvriers en laque et fabriquait plus de 10 000 articles divers. A la mort de Pierre IV, les établissements passèrent à ses deux fils Henri et Emile, puis à Emile seul. Le 5 novembre 1901, la société « ADT Frères » devint la « Société Anonyme des Etablissements ADT ».



La Commune d'Atton dépend du

**SERVICE SOCIAL RURAL**

**Antenne M.S.A.**

**95 Avenue de Metz**

**54700 PONT A MOUSSON**

**Marie-Paule LABUSSIÈRE**, Assistante Sociale pour le secteur de Nomeny.

Notre correspondante, au sein du Conseil Municipal, est Madame **Hélène**

**GUERZONI** (1407 Av. des Etats Unis/Route de Pont-à-Mousson -

Tél. : 03 83 81 36 42)

*N'hésitez pas à venir parler de vos problèmes, ces personnes sont à votre écoute.*

**PERMANENCES**

**PONT A MOUSSON**

**A l'antenne M.S.A.**

95 Avenue de Metz  
54700 PONT A MOUSSON  
Tél. : 03 83 81 46 50

**Mardi de 9 à 12 H.**

**NOMENY**

**A la Mairie**

54610 NOMENY  
Tél. : 03 83 31 31 76

**Vendredi de 9 à 12 H.**



**D.D.E. PONT A MOUSSON**

**(Direction Départementale de l'Équipement)**

**ACCUEIL DU PUBLIC POUR LES DOSSIERS D'URBANISME**

La D.D.E. apporte une assistance à notre commune pour nous permettre de délivrer des autorisations portant au Droit des Sols (Permis de construire, de démolir, Déclarations de travaux, Certificats d'Urbanisme...).

Les nouveaux horaires sont désormais : le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 H à 17 H**, pour les renseignements de moindre importance. Les rencontres sur rendez-vous, liées à des difficultés particulières s'effectuent le **lundi de 9 à 12 H et de 13 à 17 H**. Les rendez-vous sont à prendre pendant les horaires d'ouverture (03 83 82 02 83)



**Votre commune,**

**le logement**

**...et l'ANAH**  
AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat a pour vocation de favoriser les initiatives de réhabilitation du logement privé.

La loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" renforce les missions de l'Agence, qui devient désormais le partenaire privilégié des collectivités locales.

Les instruments d'intervention de l'ANAH sont ses subventions et aides attribuées pour :

- La valorisation de l'habitat privé ;
- La transformation des locaux en logements ;
- La revitalisation des centres villes et quartiers existants ;
- La réhabilitation des copropriétés ;
- La mise en valeur du patrimoine et de la qualité architecturale ;
- La lutte contre le bruit ;
- La prévention et la lutte contre l'insalubrité ;
- Les économies d'énergie et le développement durable.

## **Pourquoi un partenariat entre votre commune et l'ANAH ?**

**ANAH** Pour réhabiliter les logements anciens dans votre commune

**ANAH** Pour promouvoir la qualité technique et architecturale du projet

**ANAH** Pour apporter aux propriétaires privés les moyens de s'engager dans des travaux de réhabilitation

**ANAH** Pour mettre en œuvre une alternative sociale qui respecte l'urbanisme et les quartiers

**ANAH** Parce que les subventions sont majorées dans le cadre de conventions avec les collectivités locales

**ANAH** Parce que :

Une convention d'OPAH entre votre commune et l'ANAH,  
votre détermination à mobiliser les propriétaires privés

**sont les facteurs clés du succès de votre politique  
du logement**

#### Quels travaux ?

L'ANAH subventionne les travaux destinés à l'amélioration de l'habitat :

- Sécurité ;
- Salubrité ;
- Équipement ;
- Économies d'énergie ;
- Isolation acoustique ;
- Accessibilité ou adaptation aux personnes handicapées ;
- Transformation de locaux en logements.

#### Dans quels logements ?

Les logements doivent :

- Être achevés depuis plus de 15 ans ;
- Appartenir à des propriétaires privés.

#### Quels engagements ?

- Occuper ou louer le logement pendant au moins 9 ans ;
- Faire réaliser les travaux par des professionnels.

#### Quelles subventions ?

- ✓ En règle générale, l'ANAH subventionne à hauteur de **25 %** des travaux.  
La subvention est **majorée de 5 %** quand les communes apportent une participation équivalente.  
Dans les communes qui doivent augmenter leur parc social en application de la loi SRU, la majoration est de **10 %** si les communes apportent une participation au moins équivalente.
- ✓ La subvention est portée à **35 %** lorsque le propriétaire s'engage à pratiquer des loyers réglementés.
- ✓ Les travaux destinés au logement des plus défavorisés, ou à l'accès des handicapés au logement, bénéficient de subventions majorées, entre **40 % et 70 %**.
- ✓ Dans les communes concernées par la loi SRU, l'ANAH attribue également des **primes pour les locaux sortis de vacance** (vacants depuis le 01/04/2000).  
Ces primes sont de 10 000 F si participation équivalente de la collectivité locale, portées à 20 000 F dans les communes où s'applique la taxe sur les locaux vacants.

#### Quels plafonds ?

Les subventions attribuées par l'ANAH sont calculées avec un plafond dont le montant dépend de la surface du logement et de sa localisation.

#### L'ANAH en chiffres en 2000 :

- ✓ **2 524** Milliards de Francs de subventions.  
Plus de **10** Milliards de Francs de travaux, réalisés par des artisans et des entreprises.
- ✓ **135 500** logements réhabilités.  
Dont **18 000** logements à loyer conventionné ou plafonné.  
Près de **36 000** logements sortis de vacance.



*En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé  
Du Mercredi 25 Juillet au Samedi 18 août 2001.*

*Une permanence sera assurée par le Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes,  
Chaque mardi et vendredi de 18 h à 19 h.*

*En cas d'urgence, prendre contact avec ces mêmes personnes.*

**BONNES VACANCES A TOUS !**





# PROVERBES



- *On reconnaît l'arbre à ses fruits* (C'est à ses actes qu'on connaît la valeur d'un homme)
- *Petite pluie abat grand vent* (souvent, peu de chose suffit pour calmer une grande colère)
- *Quand le vin est tiré, il faut le boire* (l'affaire étant engagée, il faut en accepter les suites, même fâcheuses)
- *Qui trop embrasse mal étreint* (celui qui entreprend trop de choses à la fois n'en réussit aucune)
- *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage* (quand on en veut à quelqu'un, on l'accuse faussement)
- *Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs*
- *Il y a loin de la coupe aux lèvres* (il peut arriver bien des événements entre un désir et sa réalisation)
- *A l'œuvre on connaît l'ouvrier* (c'est par la valeur de l'ouvrage qu'on juge celui qui l'a fait)
- *L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître* (l'argent contribue au bonheur de celui qui sait l'employer et fait le malheur de celui qui se laisse dominer par l'avarice ou la cupidité)
- *De la discussion jaillit la lumière* (De la confrontation des idées peut naître la solution)



# A PROPOS DES ASSOCIATIONS...

## Association Familles Rurales

L'Association FAMILLES RURALES prépare ses activités estivales pour Juillet et Août et vous donne rendez-vous :

- du 02 au 27 juillet : Centre Aéré (C.L.S.H.) à Atton avec Mini-camps à Soléole.
- Samedi 21 juillet : Fête du Centre aéré
- Dimanche 26 août : Fête patronale et brocante à Atton

La dernière semaine de Juin verra se clôturer une saison bien remplie d'activités hebdomadaires avec :

- Les lundis de 20 h 30 à 22 h 30 : Tennis de table pour adultes et adolescents
- Les mardis et jeudis de 20 h 30 à 21 h 30 : Gymnastique de maintien en forme pour adultes et adolescents
- Les mercredis de 14 h à 16 h 30 : mercredis récréatifs pour enfants de 4 à 12 ans
- Les mercredis de 17 h à 19 h : tennis de table pour enfants de 8 à 14 ans
- Les jeudis de 14 h à 18 h 30 : Club « La Joie de Vivre » pour personnes âgées et retraitées.



Toutes ces activités reprendront, mêmes jours, mêmes horaires, au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre : BIENVENUE AUX NOUVELLES ET AUX NOUVEAUX qui viendront renforcer les effectifs des adeptes de chaque